

# AUROPA

Nutizie di l'

Uttrovi 2023



## AJUSTEMENT À L'OBJECTIF 55 : ADOPTION DES DERNIÈRES MESURES

La directive révisée sur les énergies renouvelables (directive RED) et le règlement ReFuelEU Aviation ont été formellement adoptés respectivement par le Conseil de l'UE, le 9 octobre et le Parlement européen le 12 septembre 2023. Ces réglementations représentaient les 2 derniers piliers du plan d'action « Ajustement à l'objectif 55 », adopté en juillet 2021 qui présentait diverses mesures dans les différents secteurs économiques afin d'intensifier les efforts en vue d'atteindre une réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 1990 d'ici à 2030.

### La directive RED sur les énergies renouvelables

La [directive](#) sur les énergies renouvelables impose aux États membres de parvenir à ce que 42,5% de l'énergie consommée provienne de sources renouvelables d'ici à 2030. Les États membres sont encouragés à tendre vers un objectif de 45%. Chaque État doit également fixer un objectif indicatif pour les nouvelles technologies renouvelables, afin qu'elles représentent au moins 5% de la capacité installée d'énergies renouvelables d'ici à 2030. Les États membres doivent collaborer pour mettre en place des projets communs de production d'énergie renouvelable. Ils devront convenir de mettre en place au moins 2 projets d'ici à 2030 et, pour les États membres dont la consommation électrique est supérieure à 100 TWh, un 3<sup>ème</sup> projet d'ici à 2033.

## SOMMAIRE

À LA UNE	1-2
AGENDA	3
BRÈVES	3-8
APPELS À PROPOSITIONS	8-11
CONSULTATIONS PUBLIQUES	12-13
BIBLIOTHÈQUE	14-15

1

Antenne de la Collectivité de  
 Corse à Bruxelles  
 36, rue Breydel  
 B-1040 Bruxelles

Les États membres devront cartographier les zones nécessaires de contribution aux objectifs de l'UE en matière d'énergies renouvelables d'ici à 2030 et élaborer des plans relatifs à des zones spécifiques d'accélération pour le déploiement de différentes sources d'énergies renouvelables qui n'impacteraient pas négativement l'environnement.

La directive permet de définir des délais stricts pour les procédures d'octroi de permis pour les projets d'énergies renouvelables, en particulier dans les zones d'accélération où cette période ne devra pas dépasser 1 an. Les délais sont fixés à 2 ans en dehors de ces zones.

Des objectifs d'augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables sont également fixés pour les secteurs suivants :

- Industrie : la part des énergies renouvelables doit augmenter en moyenne de 1,6 % par an jusqu'en 2030. De plus, une proportion de 42% de l'hydrogène devra provenir de carburants renouvelables non biologiques d'ici à 2030, et 60% d'ici à 2035 ;
- Chauffage et refroidissement : Chaque État doit augmenter progressivement la part d'énergies renouvelables dans ce secteur, avec une croissance annuelle moyenne de 0,8 % jusqu'en 2025, puis de 1,1 % jusqu'en 2030. De plus, les États membres devront augmenter la part d'énergies renouvelables dans les réseaux de chaleur et de froid de 2,2 % par an jusqu'en 2030 ;
- Transports : Chaque État doit garantir une part croissante de carburants et d'électricité provenant de sources renouvelables afin d'atteindre au moins 29% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie des transports d'ici à 2030 ou de réduire l'intensité d'émissions de gaz à effet de serre d'au moins 14,5% d'ici à 2030.

Des critères plus stricts sont proposés pour l'utilisation de la biomasse pour garantir que les pratiques soutenues ne nuisent pas à l'environnement, notamment en préservant la qualité des sols et la biodiversité.

### **RefuelEU Aviation**

Ce [règlement](#) harmonise les règles pour encourager l'utilisation de carburants d'aviation durables dans le secteur aérien commercial. Il ne concerne que les opérations de transport aérien commercial et s'applique aux exploitants d'aéronefs, aux aéroports de l'UE et aux fournisseurs de carburants d'aviation. Les carburants durables devront représenter une part d'au moins 2% en 2025, 6% en 2030, 20% en 2035, et augmenter jusqu'à 70% en 2050. Ces carburants comprennent les carburants de synthèse, les biocarburants et les carburants à base de carbone recyclé. L'hydrogène renouvelable est également inclus pour les vols courts.

Un écolabel mis en place sur base volontaire permettra aux passagers de comparer les performances environnementales des vols. L'Agence de l'UE pour la sécurité aérienne (AESA) sera en charge de la gestion ce système. Un mécanisme de flexibilité permet de fixer un délai d'exécution de 10 ans pour les fournisseurs de carburants afin de leur permettre un développement rentable des capacités de production et d'approvisionnement en carburants durables.

La Commission fournira des rapports périodiques sur l'application du règlement, avec une 1<sup>ère</sup> évaluation prévue pour janvier 2027, qui sera suivie d'évaluations quadriennales.


**NUTIZIE / BRÈVES**
**ADMINISTRATION PUBLIQUE/AMMINISTRAZIONE PUBBLICA**
**Renforcement de l'espace administratif européen (ComPact)**


La Commission européenne a présenté en octobre dernier un paquet de mesures concernant le renforcement de l'espace administratif européen (ComPact) avec pour objectif de moderniser et consolider la coopération des administrations publiques nationales, régionales et locales au sein de l'UE. Ces actions doivent permettre de rendre les administrations plus efficaces pour soutenir les citoyens et les entreprises, tout en répondant aux besoins des transitions numérique et écologique.

Le ComPact propose 25 actions clés réparties en 3 piliers. Le premier pilier vise à encourager la coopération entre les administrations publiques pour anticiper les défis actuels et futurs, tandis que le deuxième pilier cherche à renforcer les capacités numériques des administrations. Le troisième pilier concerne le rôle des administrations dans la transition écologique.

La Commission prévoit de financer et de soutenir ces actions par le biais d'instruments et de financements de l'UE existants, tel que le programme pour une Europe numérique.

Les États membres peuvent participer au ComPact à leur propre rythme grâce à un ensemble d'outils, de méthodologies et d'échanges de bonnes pratiques.

**Plus d'informations :** [ici](#)

3


**AGENDA**

9 novembre : Forum des citoyens sur l'énergie organisé par la Commission européenne, Dublin (Irlande)  
Plus d'informations [ici](#)

13 novembre : Conférence One Health « Une Santé pour tous, tous pour la santé » organisée par la Commission européenne, Luxembourg  
Plus d'informations [ici](#)

13-15 novembre : Conférence annuelle de recherche « Intégration européenne, institutions et développement » organisée par la Commission européenne, Bruxelles  
Plus d'informations [ici](#)

13-15 novembre : Assemblée 2023 des PME organisée par la Commission européenne, Bilbao (Espagne)  
Plus d'informations [ici](#)

13-17 novembre : Semaine européenne des matières premières organisée par la Commission européenne, Bruxelles  
Plus d'informations [ici](#)

15-17 novembre : Conférence annuelle du réseau Enterprise Europe 2023 organisée par EEN, Barakaldo (Espagne)  
Plus d'informations [ici](#)

16-17 novembre : 4<sup>ème</sup> Assemblée de l'Alliance européenne pour l'Intelligence artificielle (IA) « Diriger une IA digne de confiance à l'échelle mondiale » organisée par la Commission européenne, Madrid (Espagne)  
Plus d'informations [ici](#)

20-24 novembre : Semaine européenne de l'hydrogène organisée par la Commission européenne, Bruxelles  
Plus d'informations [ici](#)

23-24 novembre : 4<sup>ème</sup> Forum européen sur la qualité de l'air organisé par la Commission européenne, Rotterdam (Pays-Bas)  
Plus d'informations [ici](#)

30 novembre : 6<sup>ème</sup> sommet européen sur l'éducation organisé par la Commission européenne, Bruxelles  
Plus d'informations [ici](#)

5-8 décembre : Journées européennes de l'agroalimentaire organisées par la Commission européenne, Bruxelles  
Plus d'informations [ici](#)

## AFFAIRES MARITIMES ET PÊCHES / AFFARI MARITTIMI È PESCA

### Possibilités de pêche 2024 en mer Méditerranée



La Commission vient d'adopter une [proposition](#) à ce stade incomplète des possibilités de pêche pour 2024 pour la mer Méditerranée et la mer Noire (voir rubrique « *Bibliothèque*»). Dans ce texte, qui a pour objectif la poursuite d'une gestion durable des stocks halieutiques, la Commission propose d'utiliser les mêmes outils que ceux introduits pour les totaux admissibles de captures (TAC) et quotas de 2022 et 2023 et qui s'appuient sur les derniers avis scientifiques disponibles. Parmi ces instruments figurent l'effort de pêche pour les chalutiers et les palangriers ainsi que des limites de captures pour les crevettes du large.

A l'exception du corail rouge (inchangé), de la dorade rose et des crevettes du large (réduction des captures), les possibilités de pêche seront proposées après la publication des avis scientifiques pour les stocks démersaux et la réunion annuelle de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), qui se tiendra du 6 au 10 novembre 2023. Le Conseil examinera, les 11 et 12 décembre prochains, la proposition de la Commission en vue d'une mise en œuvre du règlement 1er janvier 2024.

**Plus d'informations :** [Infographie du Conseil](#)

## AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL / AGRICOLTURA È SVILUPPU RURALE

### Accord sur le règlement concernant les indications géographiques

Le Parlement européen et le Conseil sont parvenus à un accord le 24 octobre dernier concernant le règlement sur les indications géographiques (IG) relatives aux vins, spiritueux et produits agricoles, dont l'objectif est d'améliorer leur niveau de protection, notamment en ligne.

Les principales améliorations comprennent l'uniformisation des procédures d'enregistrement des 3 catégories de produits (vins, spiritueux et produits agricoles), afin de rendre l'accès aux IG plus attrayant pour les producteurs, notamment dans les pays où ces indications sont moins courantes. Les nouvelles règles renforcent aussi la protection des IG utilisées comme ingrédients dans les produits transformés, vendus en ligne et dans les noms de domaine. De plus, le règlement promeut des actions en faveur de l'environnement, l'économie ou le bien-être animal.



4

Le règlement encourage aussi les groupements de producteurs à adopter des pratiques durables et leur accorde le pouvoir de gérer, faire respecter et développer leurs IG. Les États membres auront la responsabilité de surveiller l'utilisation correcte des IG et de lutter contre les contrefaçons. La Commission sera quant à elle chargée de l'enregistrement, de la modification et de l'annulation des enregistrements. L'accord doit encore être formellement

## CONCURRENCE / CUNCURRENZA

### Fin de l'exemption par catégorie pour les consortia de transport maritime de ligne

La Commission européenne a décidé, le 10 octobre dernier, qu'elle ne renouvellera pas l'exemption aux règles de concurrence dont bénéficient jusqu'au 25 avril 2024 les compagnies maritimes pour exploiter en commun des lignes de transport de marchandises. Dans un [document de travail](#) (disponible en anglais uniquement), elle estime en effet que le [règlement](#) d'exemption par catégorie du 28 septembre 2009, ne favorise plus la concurrence dans le secteur du transport maritime, mais souligne que la coopération entre les compagnies maritimes ne devient pas pour autant illégale au regard des règles de concurrence de l'UE. La compatibilité des accords de coopération entre transporteurs sera par la suite évaluée au regard des [lignes directrices](#) sur les accords de coopération horizontale et du [règlement d'exemption](#) applicable aux accords de spécialisation.

## Régime d'aides français en faveur de l'utilisation de combustibles solides de récupération

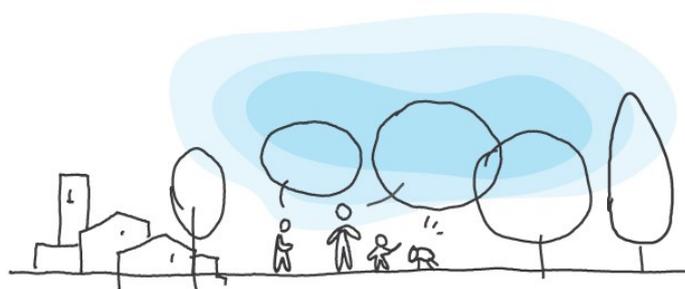
La Commission européenne a récemment donné son accord, sur la base de l'encadrement temporaire de crise et de transition du 9 mars 2023, à un régime d'aide présenté par la France pour soutenir les entreprises qui investissent dans l'utilisation de combustibles solides de récupération provenant des déchets municipaux mixtes pour favoriser la transition vers une économie à zéro émission nette. Le régime d'aide, d'un montant total de 300 millions d'€, permettra jusqu'au 31 décembre 2025, des subventions directes aux entreprises utilisant des combustibles solides de récupération issus à minimum de 50 %, de déchets renouvelables, comme les restes alimentaires ou les déchets compostables des jardins.

## Modification du règlement de minimis pêche et aquaculture

En prolongeant la validité du règlement de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture jusqu'au 31 décembre 2029, la Commission européenne a également adopté une modification des règles concernant la production primaire de produits de la pêche et de l'aquaculture. Elle prévoit ainsi, sous réserve de la mise en place d'un registre central national, de relever le plafond de l'aide, qui passe de 30.000 à 40.000€ par entreprise sur 3 ans.

## ÉDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORT / EDUCAZIONE, GHJUVENTÙ, CULTURA È SPORT

### Prix du Nouveau Bauhaus européen : candidatez pour l'édition 2024 !



New European Bauhaus  
beautiful | sustainable | together

conformément aux valeurs du nouveau Bauhaus européen

Les prix 2024, d'une valeur maximale de 30.000 euros, seront alloués à des projets existants (« *les champions du Nouveau Bauhaus européen* ») ainsi qu'à des concepts élaborés par de jeunes talents (« *les étoiles montantes du Nouveau Bauhaus européen* ») dans 4 catégories, fondées sur la thématique de la transformation qui guide l'exécution du nouveau Bauhaus européen :

- Se reconnecter à la nature ;
- Retrouver un sentiment d'appartenance ;
- Donner la priorité aux lieux et personnes qui en ont le plus besoin ;
- Façonner un écosystème industriel circulaire et soutenir la réflexion sur le cycle de vie.

Les prix 2024 seront remis lors du [Festival du nouveau Bauhaus européen](#) qui se tiendra à Bruxelles, du 17 au 21 avril 2024.

Plus d'information : [ici](#)

Les candidatures pour les prix 2024 du Nouveau Bauhaus européen sont ouvertes jusqu'au 10 novembre 2023.

L'édition de cette année récompensera 20 initiatives exemplaires alliant les 3 valeurs du Nouveau Bauhaus européen : durabilité, esthétique et inclusion. En outre, et pour la 1<sup>ère</sup> fois, des prix pour la reconnaissance spéciale de l'effort de reconstruction et de relance de l'Ukraine seront également décernés à des projets et concepts contribuant à la relance et à la reconstruction de l'Ukraine

## ÉNERGIE / ENERGIA

### Révision du Plan Stratégique pour les technologies énergétiques

La Commission européenne a proposé le 20 octobre dernier une [révision](#) du Plan Stratégique pour les Technologies Énergétiques (SET) afin d'aligner ses objectifs sur les initiatives clés de l'UE en matière d'énergie et d'environnement, notamment le Pacte Vert, le plan REPowerEU et le plan industriel du Pacte Vert. Lancé en 2007, le SET favorise le développement de technologies énergétiques non polluantes et abordables grâce à la collaboration entre l'industrie, les universités et les gouvernements nationaux européens.

La Commission propose de redéfinir les priorités de ce plan, telles que la durabilité dès la conception, le développement de compétences et la transition numérique, pour encourager le développement et le déploiement des technologies propres. Le SET devrait désormais inclure toutes les technologies stratégiques d'énergie renouvelable avec un accent particulier mis sur l'hydrogène grâce à un projet pilote sur l'hydrogène vert.

La coopération entre la plateforme technologique européenne et les alliances industrielles, telles que celles pour les batteries et pour l'hydrogène, est aussi encouragée pour stimuler les investissements et surmonter les obstacles. Enfin, une feuille de route sera établie pour surveiller les progrès de la mise en œuvre de ce plan. Par ailleurs, le partenariat européen pour la transition vers une énergie propre continuera à soutenir les activités du SET, grâce à un cofinancement du programme de recherche et innovation Horizon Europe et des gouvernements nationaux.

**Plus d'informations :** [ici](#)

### Plan d'action sur l'éolien



Le 20 octobre dernier, la Commission a présenté un plan d'actions sur le secteur de l'énergie éolienne qui a pour ambition de résoudre les défis majeurs entravant le secteur éolien, tels que les lenteurs administratives, l'accès aux matières premières, la compétitivité internationale, le financement et le besoin de main-d'œuvre qualifiée. Comportant de nombreuses mesures sur l'éolien en mer, ce plan d'action prévoit une capacité de 111 GW installée d'ici 2030, avec le renforcement de la coopération régionale pour les réseaux en mer, la publication d'enchères, et la planification des espaces maritimes.

6

La Commission européenne propose d'accélérer les procédures d'autorisation et d'améliorer la prévisibilité des projets grâce à un programme-pilote appelé « Accele-RES » qui permettra une application anticipée de la directive révisée des énergies renouvelables et qui soutiendra la numérisation des processus d'autorisation nationaux.

Concernant le financement, la Commission facilitera l'accès aux fonds européens et accroîtra les garanties bancaires pour les fournisseurs. Elle prévoit également un doublement du financement pour les technologies propres, y compris les éoliennes, via le Fonds pour l'innovation. En vue de garantir un environnement concurrentiel équitable, l'UE compte utiliser les outils de défense commerciale et d'investissement, adapter le régime d'aides d'État et renforcer son dialogue avec les investisseurs pour attirer des investissements compétitifs.

En vue de pallier le manque de travailleurs qualifiés, des programmes de partenariats pour les compétences dans les énergies renouvelables seront développés, en complément de programmes de formation spécifiques via les académies « zéro net ».

Ce plan d'action prévoit aussi l'élaboration d'une charte européenne de l'éolien en coopération avec la Commission européenne, l'industrie et les États membres.

**Plus d'informations :** [ici](#)

## Rapport 2023 sur l'état de l'union de l'Énergie



Le rapport 2023 sur l'état de l'union de l'énergie de l'UE évalue les mesures mises en place pour faire face aux défis actuels et futurs de l'UE en accord avec les objectifs climatiques d'ici à 2030 et 2050. Par le biais du plan REPowerEU et de mesures législatives d'urgence, l'UE a pu organiser une réponse collective rapide à la guerre en Ukraine en diversifiant ses approvisionnements énergétiques, favorisant les énergies propres et économisant l'énergie. Le rapport estime que l'UE est sur la bonne voie pour

atteindre les objectifs du plan REPowerEU. À plus court terme, l'UE est mieux préparée à l'hiver 2023-2024 avec des stocks de gaz remplis à 98% de leur capacité, une réduction de la dépendance énergétique au gaz russe et une réduction de la demande d'énergie de 18% par rapport aux années précédentes.

Le rapport insiste sur l'importance de renforcer la compétitivité de l'UE dans le contexte énergétique mondial et d'accélérer la mise en œuvre des stratégies européennes et nationales en matière d'énergie. Plusieurs recommandations sont également formulées afin de :

- Stimuler la compétitivité et l'avancée industrielle en mettant en œuvre la réglementation européenne dans ce domaine ;
- Assurer des approvisionnements stables de matières premières essentielles, en particulier par le biais d'un accord sur la législation concernant ces ressources ;
- Soutenir les investissements nécessaires pour la transition vers des sources d'énergie propres, en partenariat avec le secteur privé et des institutions comme la Banque européenne d'investissement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ;
- Garantir des tarifs énergétiques abordables et renforcer la protection et l'autonomie des consommateurs en mettant en place une réorganisation du marché de l'électricité ;
- Renforcer et étendre les réseaux énergétiques tout en continuant à intégrer les systèmes énergétiques ;
- Aborder les manques en compétences et main-d'œuvre dans le domaine de l'énergie ;
- Traiter l'impact des pénuries d'eau sur les systèmes énergétiques ;
- Établir un calendrier défini pour éliminer progressivement les subventions accordées aux combustibles fossiles qui ne contribuent pas à lutter contre la précarité énergétique ou à soutenir une transition équitable, en accord avec les objectifs de décarbonation du pacte vert pour l'Europe.

**Plus d'informations :** [ici](#)

### ENVIRONNEMENT / AMBIENTE

#### Lutte contre la pollution microplastique des granulés

La Commission européenne a proposé le 16 octobre dernier un règlement concernant la pollution microplastiques issus des granulés plastiques. S'adressant à l'ensemble des opérateurs en contact avec les granulés plastiques, les mesures de ce règlement visent à prévenir toute pollution, à contenir les rejets afin d'éviter tout contact avec la nature et, en dernier recours, à nettoyer après un déversement ou une perte. Le règlement permettrait de reconnaître et d'imposer des bonnes pratiques en matière de manipulation selon la taille de l'installation ou de l'activité. Afin de faciliter le travail des autorités de contrôle national, les opérateurs de grandes tailles devront présenter un certificat délivré par un tiers indépendant reconnaissant le respect des exigences réglementaires tandis que les petites entreprises devront réaliser des déclarations sur l'honneur. Les organismes de normalisation devront élaborer des méthodes européennes harmonisées d'évaluation des pertes. La proposition de la Commission européenne prend en compte les contraintes auxquelles doivent faire face les PME en leur imposant des exigences moins strictes.

**Plus d'informations :** [ici](#)

## INSTITUTIONS EUROPÉENNES / STITUZIONE AURUPEE

### Nouveau commissaire européen à l'Action climatique



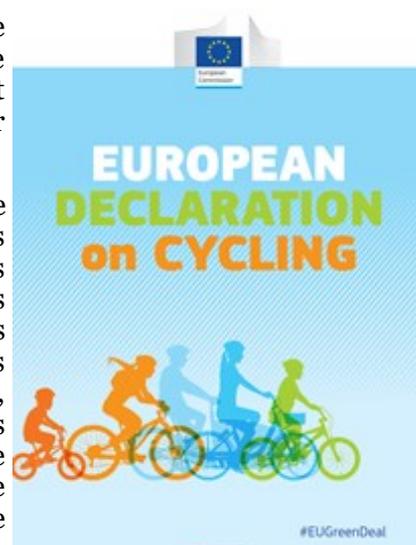
L'ancien ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, M. Wopke HOEKSTRA a officiellement été nommé au poste de commissaire européen chargé de l'Action climatique. Cette nomination fait suite à la démission en août dernier de M. Frans TIMMERMANS de son rôle de vice-président exécutif de la Commission chargé du Pacte vert européen pour être tête de liste aux élections législatives anticipées qui se dérouleront prochainement aux Pays-Bas.

## MOBILITÉ ET TRANSPORTS / MUBILITÀ È TRASPORTI

### Promouvoir l'usage du vélo

La Commission a saisi l'occasion des Journées de la mobilité urbaine qui se sont déroulées à Séville du 4 au 6 octobre derniers, pour présenter une [proposition](#) de déclaration visant à encourager la pratique du vélo, en tant que moyen de transport durable, accessible, inclusif, sain et à forte valeur ajoutée pour l'économie de l'UE (Voir rubrique « *Bibliothèque* »).

Dans ce texte non contraignant, la Commission rappelle que l'action future de l'UE pour stimuler l'usage du vélo repose sur des réseaux cyclables sûrs et cohérents dans les villes, de meilleures liaisons avec les transports publics, des espaces de stationnement sécurisés, le déploiement de bornes de recharge pour les vélos électriques et des « autoroutes » cyclables reliant les villes aux zones rurales. Elle liste également les outils existants pour promouvoir les mobilités actives (cadre pour la mobilité urbaine, règlement sur le réseau de transports (RTE-T), directive sur les bâtiments...) et les ressources financières à mobiliser (Fonds social pour le climat, plan de relance post-COVID, Fonds de cohésion, Fonds de développement régional, etc.). La proposition doit maintenant être examinée par le Parlement européen et le Conseil.



8



## CHJAMA À PRUPOSTA / APPELS À PROPOSITIONS

### ÉDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORT / EDUCAZIONE, GHJUVENTÙ, CULTURA È SPORT

#### Citoyens, égalité, droits et valeurs

CERV-2024-CITIZENS-VALUES - [Organisations de la société civile actives dans la protection et la promotion des valeurs de l'Union : appel aux intermédiaires](#) - Échéance : 7/03/2024

#### Erasmus +

ERASMUS-EDU-2022-ECHE-CERT-FP - [Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur](#)  
Échéance : 25/01/2024 ; 28/01/2025 ; 27/01/2026 ; 26/01/2027

ERASMUS-EDU-2024-EUR-UNIV - [Universités européennes](#) - Échéance : 6/02/2024

#### Europe Créative - Culture

CultureHelps - « [Culture Helps / Культура допомагає](#) » - Échéance : 14/11/2023

CREA-CULT-2024-COOP-2 - [Projets de coopération européenne à moyenne échelle](#)  
Échéance : 23/01/2024

CREA-CULT-2024-COOP-1 - [Projets de coopération européenne à petite échelle](#) - Échéance : 23/01/2024

CREA-CULT-2024-PECE - [Entités culturelles paneuropéennes](#) - Échéance : 31/01/2024

CREA-CULT-2024-PLAT - [Plateformes européennes de promotion des artistes émergents](#)  
Échéance : 31/01/2024

#### Europe Créative - Média

CREA-MEDIA-2024-DEVSLATE - [Développement de l'ardoise européenne](#) - Échéance : 13/12/2023

CREA-MEDIA-2024-MARKETNET - [Marchés et réseau](#) - Échéance : 18/01/2024

CREA-MEDIA-2024-DEVGIM - [Jeux vidéo et développement de contenus immersifs](#)  
Échéance : 24/01/2024

CREA-MEDIA-2024-INNOVBUSMOD - [Outils et modèles économiques innovants](#)  
Échéance : 25/01/2024

CREA-MEDIA-2024-VODNET - [Réseaux et opérateurs européens de VOD](#) - Échéance : 9/04/2024

CREA-MEDIA-2024-FESTNET - [Réseaux de festivals européens](#) - Échéance : 11/04/2024

CREA-MEDIA-2024-TVONLINE - [Contenu TV et en ligne](#) - Échéance : 14/05/2024

CREA-MEDIA-2024-FILMOVE - [Films on the Move](#) - Échéance : 18/07/2024

#### Europe Créative - Transsectiorel

CREA-CROSS-2024-JOURPART-COLLABORATIONS - [Partenariats journalistiques – Collaborations](#)  
Échéance : 14/02/2024

CREA-CROSS-2024-JOURPART-PLURALISME - [Partenariats journalistiques – Pluralisme](#)  
Échéance : 14/02/2024

CREA-CROSS-2024-MEDIALITERACY - [Éducation aux médias](#) - Échéance : 7/03/2024

CREA-CROSS-2024-INNOVLAB - [Laboratoire d'innovation](#) - Échéance : 25/04/2024

#### Prix du Nouveau Bauhaus européen

[Nouveau Bauhaus européen : Prix 2024](#) - Echéance : 10/11/2023

## ÉNERGIE / ENERGIA

#### Mécanisme d'interconnexion pour l'Europe

CEF-T-2021-AFIFGEN-UNITS - [Facilité pour les infrastructures de carburants alternatifs](#)  
Échéance s : 7/11/2023

CEF-E-2023-CBRENEW-PREPSTUDIES - [Études préparatoires sur les énergies renouvelables transfrontalières](#) - Échéance : 9/01/2024

#### Life - Transition vers une énergie propre

LIFE-2023-CET-BUSINESS - [Accompagner la transition énergétique propre des entreprises européennes](#)  
Échéance : 16/11/2023

LIFE-2023-CET-ENERPOV - [Réduire la pauvreté et la vulnérabilité énergétiques des ménages en Europe](#)  
Échéance : 16/11/2023

LIFE-2023-CET-BETTERRENO - [Performance énergétique des bâtiments - Créer les conditions pour rendre la rénovation plus rapide, plus profonde, plus intelligente, axée sur les services et les données](#)  
Échéance : 16/11/2023

LIFE-2023-CET-BUILDUPSKILLS- [BUILD UP Skills - Interventions de perfectionnement et de requalification permettant un parc immobilier décarboné et l'intégration du système énergétique](#)

Échéance : 16/11/2023

LIFE-2023-CET-DHC - [Chauffage et refroidissement urbains : permettre la modernisation et le changement de combustible grâce à un soutien aux plans d'investissement et au développement des compétences](#) - Échéance : 16/11/2023

LIFE-2023-CET-EPREL - [Maximiser l'utilisation et la valorisation des données EPREL grâce à des applications innovantes](#) - Échéance : 16/11/2023

LIFE-2023-CET-HEATPUMPS - [Stimuler le déploiement des pompes à chaleur grâce à des modèles alternatifs et des installateurs qualifiés](#) - Échéance : 16/11/2023

LIFE-2023-CET-LOCAL - [Soutien technique aux plans et stratégies de transition énergétique propre dans les municipalités et les régions](#) - Échéance : 16/11/2023

LIFE-2023-CET-OSS - [Services intégrés pour la transition énergétique propre dans les bâtiments et les entreprises](#) - Échéance : 16/11/2023

LIFE-2023-CET-PDA - [Assistance au développement de projets d'investissements dans l'énergie durable](#)  
Échéance : 16/11/2023

LIFE-2023-CET-POLICY - [Vers une mise en œuvre effective de la législation clé dans le domaine de l'énergie durable](#) - Échéance : 16/11/2023

LIFE-2023-CET-PRIVAFIN - [Le crowdfunding dans la finance privée](#) - Échéance : 16/11/2023

## MOBILITÉ ET TRANSPORTS / MUBILITÀ È TRASPORTI

CEF-T-2021-AFIFGEN-UNITS - [Facilité pour les carburants alternatifs](#) - Échéances : 7/11/2023

CEF-T-2023-COMPGEN - [Projets sur le réseau global](#) (ports maritimes, rail, route, terminaux route-rail et plateformes de logistique multimodale) - Échéance : 30/01/2024

CEF-T-2023-SUSTMOBGEN - [Actions liées à la mobilité durable et multimodale](#)  
Échéance : 30/01/2024

CEF-T-2023-SAFEMOBGEN - [Actions liées à la mobilité sûre et sécurisée](#) - Échéance : 30/01/2024

CEF-T-2023-SIMOBGEN - [Actions liées à la mobilité intelligente et interopérable](#)  
Échéance : 30/01/2024

## NUMÉRIQUE / NUMERICU

Déploiement et meilleure utilisation des capacités numériques - interopérabilité

DIGITAL-2023-PROGRAM-SUPPORT-04 - [Soutien au programme](#) - Échéance : 22/11/2023

[Intelligence artificielle](#)

DIGITAL-2023-CLOUD-AI-04 - [Cloud, données et intelligence artificielle](#) - Échéance : 22/11/2023

## POLITIQUE RÉGIONALE ET URBAINE / PULITICA REGIUNALE È URBANA

IMREG-2023-INFOME - [Mesures d'information sur la politique de cohésion de l'UE 2023](#)  
Échéance : 9/01/2024

## RECHERCHE ET INNOVATION / RICERCA È INNOVAZIONE

### Actions Marie Curie

HORIZON-MSCA-2023-DN-01-01 - [Réseaux doctoraux 2023](#) - Échéance : 28/11/2023

### Climat, énergie et mobilité

HORIZON-SESAR-2023-DES-ER-02 - [Recherche exploratoire sur le ciel numérique européen](#)  
Échéance : 15/11/2023

HORIZON-CL5-2024-D1-01 - [Sciences climatiques et réponses](#) - Échéance : 5/03/2024

HORIZON-CL5-2024-D3-01 - [Approvisionnement énergétique durable, sûr et compétitif 2024](#)  
Échéance : 16/01/2024

### EIC - conseil européen de l'innovation

HORIZON-EIC-2023-INNOVPRO-01-01 - [Soutien à l'expérimentation des innovations de l'EIC pour les acheteurs publics et privés](#) - Échéance : 7/11/2023

HORIZON-EIC-2023-ACCELERATOR-01 - [Accélérateur](#)  
Échéances : 11/01/2024 ; 22/03/2024 ; 21/06/2024 ; 19/10/2024

### Élargir la participation et renforcer l'espace européen de la recherche

HORIZON-WIDERA-2023-TALENTS-01 - [ERA Chairs](#) - Échéance: 7/03/2024

HORIZON-WIDERA-2023-ACCESS-06-01 - [Hop on Facility](#) - Échéance: 26/09/2024

### ERC - conseil européen de la recherche

HORIZON-ERC-SYG - [Synergies](#) - Échéance : 8/11/2023

ERC-2024-COG - [Subvention de consolidation](#) - Échéance : 12/12/2023

### Numérique, Industrie, Espace

HORIZON-EUROHPC-JU-2023-COE-03 - [Centres d'Excellence pour les Applications HPC Exascale](#)  
Échéance : 9/01/2024

HORIZON-EUROHPC-JU-2023-INTER-02 - [Action d'innovation dans le domaine des interconnexions à faible latence et à grande largeur de bande](#) - Échéance : 31/01/2024

HORIZON-CL4-2024-RESILIENCE-01 - [Des chaînes de valeur résilientes](#) - Échéance : 7/02/2024

HORIZON-CL4-2024-RESILIENCE-01-TWO-STAGE - [Des chaînes de valeur résilientes](#) (candidature en 2 étapes) - Échéance : 7/02/2024

HORIZON-CL4-2024-TWIN-TRANSITION-01 - [Double transition vert et numérique 2024](#)  
Échéance : 7/02/2024

HORIZON-CL4-2024-TWIN-TRANSITION-01-TWO-STAGE - [Double transition vert et numérique 2024](#) (candidature en 2 étapes) - Échéance : 7/02/2024

### Santé

HORIZON-JU-IHI-2023-04-two-stage - [4<sup>ème</sup> appel de l'initiative pour une santé innovante](#) (candidature en 2 étapes) - Échéance : 8/11/2023

HORIZON-JU-IHI-2023-05 - [5<sup>ème</sup> appel de l'initiative pour une santé innovante](#)  
Échéance : 16/01/2024



## CONSULTAZIONE PUBBLICHE / CONSULTATIONS PUBLIQUES

### AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES / AFFARI ECUNOMICHI È FINANZIARI

[Paquet de mesures de réduction des déclarations – modifications des règlements AEE, CERS et InvestEU](#)  
Échéance : 31/12/2023

### AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL / AGRICOLTURA È SVILUPPU RURALE

[Matériel de reproduction des végétaux et matériel de reproduction forestier \(règles révisées\)](#)  
Échéance : 17/11/2023

[Chaîne d'approvisionnement agricole et alimentaire – lutte contre les pratiques commerciales déloyales](#)  
Échéance : 29/11/2023

### ÉDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORT / EDUCAZIONE, GHJUVENTÙ, CULTURA È SPORT

[Patrimoine culturel – Label du patrimoine européen \(évaluation 2024\)](#) - Échéance : 24/11/2023

[Évaluation intermédiaire d'Erasmus+ 2021-27 et évaluation finale d'Erasmus+ 2014-20](#)  
Échéance : 8/12/2023

### EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET INCLUSION / IMPIEGU, AFFARI SUCIALI È INCLUSIONE

[Carte européenne du handicap](#) - Échéance : 13/11/2023

[Carte européenne de handicap et carte européenne de stationnement pour les ressortissants de pays tiers](#) -  
Échéance : 31/12/2023

[Évaluation du Fonds social européen et de l'initiative pour l'emploi des jeunes 2014-2020](#)  
Échéance : 9/01/2024

12

### ÉNERGIE / ENERGIA

[Approvisionnement électrique de l'UE – des règles sectorielles spécifiques en matière de /cybersécurité \(code de réseau\)](#) - Échéance : 17/11/2023

[Étiquetage énergétique des produits liés à l'énergie - Modalités opérationnelles pour le fonctionnement du système EPREL et de la base de données sur les produits](#) - Échéance : 21/11/2023

[Efficacité énergétique - Réexamen des exigences d'écoconception applicables aux dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide](#) - Échéance : 14/12/2023

[Exigences en matière d'étiquetage énergétique applicables aux chaudières à combustible solide \(réexamen\)](#) - Échéance : 21/12/2023

[Efficacité énergétique – exigences d'écoconception applicables aux chaudières à combustible solide \(réexamen\)](#) - Échéance : 21/12/2023

### ENVIRONNEMENT / AMBIENTE

[Santé des sols – protéger, gérer et restaurer durablement les sols de l'UE](#) - Échéance : 3/11/2023

[Eau potable – Marquage des produits entrant en contact avec l'eau potable](#) - Échéance : 13/11/2023

[Eau potable – Ajout ou retrait des substances, compositions ou composants de départ des listes positives européennes](#)- Échéance : 13/11/2023

[Eau potable - procédure d'évaluation de la conformité pour les produits entrant en contact avec l'eau potable](#) - Échéance : 16/11/2022

[Eau potable – procédures et méthodes d'essai et d'acceptation des matériaux finaux](#)  
Échéance : 16/11/2022

[Eau potable - établissement des listes positives européennes des substances de départ, compositions et composants](#) - Échéance : 16/11/2022

[Eau potable – méthodes d'essai et d'acceptation des substances, compositions et constituants inscrits sur les listes positives européennes](#) - Échéance : 16/11/2022

[Forêts de l'UE – nouveau cadre de l'Union européenne pour la surveillance des forêts et plans stratégiques](#) - Échéance : 17/11/2022

[Véhicules hors d'usage – révision de la réglementation de l'UE](#) - Échéance : 17/11/2023

[Incidences environnementales de la gestion des déchets – révision du cadre réglementaire de l'UE en matière de déchets](#) - Échéance : 17/11/2023

[Pollution par les microplastiques – mesures pour réduire son incidence sur l'environnement](#) - Échéance : 12/12/2023

[Proposition de directive relative à la simplification des obligations de déclaration dans la législation environnementale](#) - Échéance : 19/12/2023

## FISCALITÉ ET UNION DOUANIÈRE / FISCALITÀ È UNIONE DUGANALE

[Entreprises en Europe : cadre pour l'imposition des revenus \(BEFIT\)](#) - Échéance : 17/11/2023

## MARCHÉ INTÉRIEUR, INDUSTRIE, ENTREPRENEURIAT ET PME / MERCATU INTERNU, INDUSTRIA, IMPRESARIATU È PME

[Marché unique – Proposition d'initiative législative sur les activités transfrontières des associations](#)  
Échéance : 17/11/2023

[Rationalisation des obligations déclaratives](#) - Échéance : 19/12/2023

## MOBILITÉ ET TRANSPORTS / MUBILITÀ È TRASPORTI

13

[Comptabilisation des émissions liées aux transports – «CountEmissions EU»](#) - Échéance : 15/11/2023

[Utilisation des capacités d'infrastructure ferroviaire dans l'espace ferroviaire unique européen](#)  
Échéance : 17/11/2023

[Attribution des créneaux horaires dans les aéroports de l'UE – réexamen des règles](#)  
Échéance : 21/11/2023

[Informations électroniques relatives au transport de marchandises \(eFTI\) - procédures et règles d'accès pour les autorités compétentes](#) - Échéance : 21/11/2022

[Rationalisation des obligations de reporting – aperçu des projets de propositions dans le domaine de la mobilité et des transports](#) - Échéance : 19/12/2023

## POLITIQUE REGIONALE ET URBAINE / PULITICA REGIUNALE È URBANA

[Régions transfrontalières de l'UE – solutions pour surmonter les obstacles juridiques et administratifs](#) - Échéance : 23/11/2022

## SANTÉ ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE / SALUTE È SICURITÀ ALIMINTARE

[Déchets alimentaires – objectifs de réduction](#) - Échéance : 17/11/2023

[Prévention du cancer – réduction des risques pour la santé liés à l'utilisation de bancs solaires](#) - Échéance : 19/11/2023

[Règlement sur la santé des végétaux – modification ciblée](#) - Échéance : 31/12/2023



## BIBBIUTEA / BIBLIOTHÈQUE

### ADMINISTRATION PUBLIQUE / AMMINISTRAZIONE PUBBLICA

[Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions « Renforcer l'espace administratif européen \(ComPact\) »](#)

### AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES / AFFARI ECUNOMICHI È FINANZIARI

[Communication de la Commission sur l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions juridiques de l'acte délégué relatif au volet climatique de la taxinomie de l'UE établissant les critères d'examen technique applicables aux activités économiques qui contribuent substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci et ne causent de préjudice important à aucun autre des objectifs environnementaux](#)

[Communication de la Commission relative à l'interprétation et à la mise en œuvre de certaines dispositions juridiques de l'acte délégué sur la publication d'informations au titre de l'article 8 du règlement établissant la taxinomie de l'UE, en ce qui concerne la déclaration des actifs et activités économiques éligibles à la taxinomie et alignés sur celle-ci](#)

[Directive \(UE\) 2023/2226 du Conseil du 17 octobre 2023 modifiant la directive 2011/16/UE relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal](#)

### AFFAIRES MARITIMES ET PÊCHE / AFFARI MARITTIMI È PESCA

[Proposition de règlement établissant les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques applicables en mer Méditerranée et en mer Noire pour 2024 et annexe](#)

[Rapport de la Commission sur la mise en œuvre du règlement \(CE\) n° 762/2008 du Parlement européen et du Conseil du 9 juillet 2008 relatif à la communication de statistiques sur l'aquaculture par les États membres et abrogeant le règlement \(CE\) n° 788/96 du Conseil](#)

14

### AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL / AGRICOLTURA È SVILUPPU RURALE

[Rapport de la Commission sur le Fonds européen agricole pour le développement rural \(FEADER\) exercice financier 2022](#)

[Règlement d'exécution \(UE\) 2023/2229 de la Commission du 25 octobre 2023 modifiant et rectifiant le règlement d'exécution \(UE\) 2021/1165 de la Commission autorisant l'utilisation de certains produits et substances dans la production biologique et établissant la liste de ces produits et substances](#)

### CONCURRENCE / CUNCURRENZA

[Règlement \(UE\) 2023/2391 de la Commission du 4 octobre 2023 modifiant les règlements \(UE\) no 717/2014, \(UE\) no 1407/2013, \(UE\) no 1408/2013 et \(UE\) no 360/2012 en ce qui concerne les aides de minimis en faveur de la transformation et de la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que le règlement \(UE\) no 717/2014 en ce qui concerne le montant total des aides de minimis octroyées à une entreprise unique, sa période d'application et d'autres aspects](#)

### EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET INCLUSION / IMPIEGU, AFFARI SUCIALI È INCLUSIONE

[Rapport spécial de la Cour des comptes européenne n°20/2023 « L'action de l'UE en faveur des personnes handicapées: peu d'impact sur leur quotidien » et les réponses du Parlement européen, du Conseil de l'UE, de la Commission européenne et de la Cour de Justice de l'UE \[ici\]\(#\)](#)

### ÉNERGIE / ENERGIA

[Recommandation \(UE\) 2023/2407 de la Commission du 20 octobre 2023 sur la précarité énergétique](#)

[Directive \(UE\) 2023/2413 du Parlement européen et du Conseil du 18 octobre 2023 modifiant la directive \(UE\) 2018/2001, le règlement \(UE\) 2018/1999 et la directive 98/70/CE en ce qui concerne la promotion de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, et abrogeant la directive \(UE\) 2015/652 du Conseil](#)

[Communication COM/2023/669 de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur un plan d'action européen pour l'énergie éolienne](#) (disponible en anglais uniquement)

[Rapport sur l'état de l'union de l'énergie 2023](#) (disponible en anglais uniquement)

## ENVIRONNEMENT / AMBIENTE

[Proposition de règlement relatif à la prévention des pertes de granulés de plastique en vue de réduire la pollution microplastique et annexe](#) (disponible en anglais uniquement)

[Proposition de décision modifiant la directive 2007/2/CE en ce qui concerne certaines exigences en matière de communication d'informations relatives aux infrastructures d'information géographique](#)

## INSTITUTIONS EUROPÉENNES / STITUZIONE AURUPEE

[Communication de la Commission Programme de travail de la Commission 2024 « Tenir les promesses d'aujourd'hui et préparer l'avenir » et annexe](#) (disponible en anglais uniquement)

## MARCHÉ INTÉRIEUR, INDUSTRIE, ENTREPRENEURIAT ET PME / MERCATU INTERNU, INDUSTRIA, IMPRESARIATU È PME

[Rapport de la Commission concernant l'exercice du pouvoir d'adopter des actes délégués conféré à la Commission par le règlement \(UE\) 2019/1009 établissant les règles relatives à la mise à disposition sur le marché des fertilisants UE](#)

[Rapport de la Commission Rapport de suivi 2020 du programme pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises 2014-2020 \(COSME\)](#)

[Règlement \(UE\) 2023/2411 du Parlement européen et du Conseil du 18 octobre 2023 relatif à la protection des indications géographiques pour les produits artisanaux et industriels et modifiant les règlements \(UE\) 2017/1001 et \(UE\) 2019/1753](#)

## MIGRATION ET AFFAIRES INTERIEURES / MIGRAZIONI È AFFARI INTERNI

15

[Communication de la Commission relative à la lutte contre les menaces potentielles posées par les drones](#)

[Communication de la Commission sur la feuille de route de l'UE pour la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée](#) (disponible en anglais uniquement)

## MOBILITÉ ET TRANSPORTS / MUBILITÀ È TRASPORTI

[Communication de la Commission présentant la mise à jour pour 2023 du plan de mise en œuvre pluriannuel pour l'établissement d'un système de guichet unique maritime européen](#)

[Communication de la Commission « Proposer une déclaration européenne sur le vélo » et annexe](#) (disponible en anglais uniquement)

[Règlement \(UE\) 2023/2405 du Parlement européen et du Conseil du 18 octobre 2023 relatif à l'instauration d'une égalité des conditions de concurrence pour un secteur du transport aérien durable \(ReFuelEU Aviation\)](#)

## POLITIQUE REGIONALE ET URBAINE / PULITICA REGIONALE È URBANA

[Communication de la Commission sur les changements démographiques en Europe : une boîte à outils pour l'action](#) (disponible en anglais uniquement)

[Rapport spécial 24/2023 – Villes intelligentes – Des solutions concrètes mais difficiles à reproduire faute de cohésion d'ensemble](#)

## RELANCE / RILANCIU

[Communication de la Commission – Orientations techniques sur l'application du principe consistant à ne pas causer de préjudice important au titre du règlement établissant une facilité pour la reprise et la résilience](#)